

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 05/04/1939 ministériel fixant les emplois du cadre général des travaux publics et mines des colonies.

n° 05/04/1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 avril 1939

Numéro JO
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro
30 avril 1939

VISAS

Vu le décret du 9 mai 1936 portant organisation générale des services des travaux publics et des mines des colonies et statut du personnel, notamment son article 8

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 1938 fixant les emplois aux colonies du cadre général des travaux publics et des mines des colonies pour l'année 1938,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Les emplois aux colonies du cadre général des travaux publics et des mines des colonies sont fixés et répartis comme suit pour l'année 1939 : I. — Travaux publics et chemins de fer. II. — Mines.

Georges MANDEL.